



Gemma Gaulin Lavoie *Notre doyenne des Femières*

Le 10
on roule!



C.P. 128

Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)

G0R 3A0

Tél. et fax: 418 259-2177

courrier électronique: echosf@globetrotter.net

VEUILLEZ NOTER

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est le **13** de chaque mois.

ADMINISTRATEURS

Lorraine Lamonde	Présidente	259-2433
Jean Gendron	Vice-président	259-2213
Nicole L. Couture	Secrétaire	259-7884
Camille Laliberté	Trésorier	259-2210

DIRECTEUR

Jean-Yves Lamonde	259-2433
Christian Gendron	259-7160
Raynald Laflamme	259-2659

Publicité

Raynald Laflamme

Petites annonces

Raynald Laflamme

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme, Pierre Cauffopé

Photos première page

Raynald Laflamme

Traitement de l'information textuelle

Patricia Proulx

Abonnement

Jean Gendron

Recrutement et membership

Jean-Yves Lamonde

Impression

Impression Rive-Sud, Montmagny

L'Écho de St-François est soutenu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec

Culture
et Communications
Québec

Les lettres et les articles doivent être dûment signés par leurs auteurs.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	Coût mensuel	Coût annuel
Carte d'affaires	20,00\$	200,00\$
1/4 page	30,00\$	300,00\$
1/2 page	50,00\$	500,00\$
1 page	90,00\$	900,00\$
Bandeau 1 ^{re}	95,00\$	950,00\$
1/2 bandeau 1 ^{re}	55,00\$	550,00\$
Petite annonce	3,00\$	

ABONNEMENT

Extérieur	4,00\$	35,00\$
USA	5,00\$	45,00\$

Gratuit pour tous les résidents de Saint-François

N^{OS} DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Ambulance.....	911
CLSC Antoine-Rivard	248-2572
Feu	911
Municipalité.....	259-7228
Centre anti-poison du Québec.....	1-800-463-5060
Tel-Jeunes	1-800-263-2266

tirage/certifié
AVDA
membre 2003

AMECO Association des
médias écrits
communautaires
du Québec





Loisirs St-François

Soirée mensuelle: Mise au point

Les membres du conseil d'administration des Loisirs St-François tiennent à faire une mise au point concernant l'arrêt prochain de la tenue des soirées mensuelles à la fin de chaque mois, au Centre des Loisirs. On entend des versions bien différentes à gauche et à droite du genre: «on sait bien Les Loisirs, c'est juste pour les jeunes», etc. mais la réalité est la suivante:

Les Loisirs St-François ont décidé de ne pas renouveler cette soirée parce que:

- Il n'y avait pas assez de monde.
- Les Loisirs perdaient de l'argent la plupart du temps.
- Les Loisirs devaient assumer tous les risques.
- 80%, sinon plus, des participants à ces soirées venaient de l'extérieur, donc Les Loisirs finançaient le divertissement des gens en majorité provenant de l'extérieur.
- La responsable de l'orchestre Aline Talbot exigeait un contrat de 12 à 18 mois, à raison de 425\$ la soirée, peu importe qu'il y ait 40, 50 ou 100 personnes dans la salle.

Par contre, Les Loisirs St-François ont offert à la responsable de l'orchestre, des organismes intéressés, n'importe qui en fait, la possibilité de louer la salle à un très bas prix et de prendre en charge tous les risques liés à la tenue de cette soirée. Pour le moment, personne ne s'est manifesté. L'offre par conte est toujours là.

Donc, comme vous voyez, l'arrêt de cette activité n'est nullement lié au fait que Les Loisirs St-François ne pensent qu'à une plus jeune clientèle. C'est tout simplement une question d'affaires. ☺

Le C.A. des Loisirs St-François
par Yves Laflamme, très.

SOMMAIRE

Nos fermières festoient	5
Résultats du Sondage de l'Écho et dévoilement des gagnants.....	6-8
Bibliothèque du Rocher.....	9
Assemblée générale des Fermières	9
Le Centre Service Canada pour jeunes Montmagny-L'Islet	11
Chronique policière: Burinage des vélos: Opération burinage.....	13
Merci pour ces 25 années de fidélité.....	16
Campagne annuelle de la Croix-rouge.....	16
Les Débrouillards.....	18
Pensée positive.....	19
Cassy, la bédé.....	19
Au fil des jours.....	20
Les petites annonces.....	21
L'Écho municipal	18 pages

LE BEAU TEMPS EST ENFIN ARRIVÉ !

À LA COOP, VOUS TROUVEREZ DE TOUT

POUR ENSOLEILLER VOTRE ÉTÉ !!!

La Coop



Rivière-du-Sud

PRODUITS DE JARDINAGE, ENSEMBLE PATIO, BBQ,

PRODUITS DE PISCINE



Pour la fête des pères, pourquoi ne pas passer à la coop, pour gâter votre papa !!!





EMBALLAGES

Emballage de protection



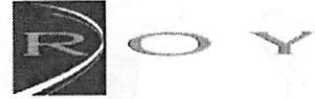
Frédéric Jean

Directeur général

25, de l'Étang, Saint-François
(Québec) G0R 2G0 Canada

fredjean@emballageslm.com
www.emballageslm.com

Tél.: (418) 259-7710 Fax: (418) 259-7013
Sans frais: 1 866 259-7710



**Produits Métalliques Roy
inc.**

52, boul. Morigeau
Saint-François, Montmagny, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-2711

FAX: 418 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

Garant®

L'outil officiel des Canadiens depuis 1895

www.garant.com

Nos fermières festoient

par Raynald Laflamme

Le Cercle des fermières de Saint-François accueillera l'an prochain le congrès de la Fédération 03 - Appalaches qui regroupe 50 cercles. L'annonce en a été faite lors du Souper spaghetti, l'une des activités entourant la Semaine des Cercles de Fermières du Québec.



Cette semaine a été fort marquante pour les Fermières de Saint-François qui ont souligné le 80^e anniversaire de leur cercle fondé le 28 février 1927 sous la devise «Pour la terre et le foyer». Le dimanche 13 mai, lors de la cérémonie religieuse, elles ont honoré l'une des leurs, en la personne de Madame Gemma Gaulin Lavoie qui est fermière depuis 70 ans (1937-2007). Présente lors de l'office et accompagnée de trois de ses filles, Marie-Claire, Martine et Monique Lavoie, la jubilaire a reçu une plaque honorifique des mains de la présidente de la Fédération 03 - Appalaches, Mme Suzanne Duchesneau, du Cercle de fermières de Saint-Pierre. En plus d'un dévouement constant envers le Cercle, Mme Gaulin Lavoie est mère de six enfants, grand-mère de 17 petits-enfants et arrière-grand-mère de 13 arrière-petits-enfants.

Pour l'occasion, les Fermières avaient aménagé un coin de l'autel représentant le patrimoine familial,



culturel et artisanal de ces femmes qui se dévouent encore aujourd'hui pour que les traditions se perpétuent.

D'autres Fermières honorées

La Semaine des Cercles de Fermières du Québec s'est poursuivie le mardi 15 mai au Centre des Loisirs où



L'artisanat jeunesse est récompensé

La présidente actuelle du Cercle de Fermières de Saint-François, Mireille Fournier Allaire, a présenté les jeunes de 5^e et 6^e année de l'école La Francolière qui ont approfondi au cours de la dernière année les arts traditionnels en réalisant un cache-cou (5^e année) et un napperon tissé (6^e année). Il s'agit de Audrey Denault et Maxime Paré de 5^e année et de Marie-Odile Blais, Valérie Blais, Frédérique Boulet, Olivier Denault, Rosalie Morin, Marc-Antoine Rémillard, Dominique et Zacharie Théberge de 6^e année.

Somme toute une semaine de mai bien remplie pour nos fermières. ❖

la communauté était invitée à partager le souper. Dix-sept fermières ont été honorées à cette occasion :

25 ans : • Lucette Tanguay Garant
• Georgette Raby Gosselin • Céline Chabot Lamonde;
28 ans : • Mireille Fournier Allaire;
32 ans : • Madeleine Talbot Bonneau;
33 ans : • Gertrude Breton Allaire
• Monique Laliberté Laflamme;
35 ans : • Jeannine Forgues Buteau;
36 ans : • Julienne Lamonde Corriveau • Rose-Anne Goulet Laliberté;
37 ans : Lucienne Campagna Roy • Doris Guillemette Simard • Marguerite Morin Auclair;
38 ans : • Yvette Cloutier Lamonde;
40 ans : • Irène Cloutier Lamonde;
44 ans : • Thérèse Vézina Lamonde ;
et la doyenne 70 ans : • Gemma Gaulin Lavoie. Un présent a été remis à chacune de ces fermières.

Résultats du Sondage de l'Écho et dévoilement des gagnants

L'Écho de Saint-François est heureux de vous dévoiler les noms de ses gagnants. Une seule fiche personnelle de participation a été annulée pour le tirage car elle n'était pas accompagnée de la partie du sondage-même.

Nous avons reçu 79 sondages complets, avec un taux de participation de 11,55%. Vous y avez participé en grand nombre. Cette participation nous démontre votre attachement au journal communautaire et toute l'équipe des bénévoles qui y travaillent vous en remercie.

Nous tiendrons compte de vos commentaires et suggestions, et, dans la mesure du possible, nous ferons de notre mieux afin de répondre à vos attentes. Nous invitons d'ailleurs celles et ceux qui peuvent apporter leur contribution à la rédaction à le faire en contactant l'un ou l'autre des membres du journal dont les coordonnées sont publiées en page 2.



Deux des trois gagnants en compagnie de l'un des responsables du sondage, M. Christian Gendron: MM. Jean-François Denault et Michel Blais. Absent sur la photo: M. Yves Laflamme.

Résultats de notre sondage du 14 avril 2007

Question 1	Les répondants		
	De sexe féminin	41 / 80	51,25%
	De sexe masculin	27 / 80	33,75%
	Inscrits en couples	12 / 80	15,00%
Question 2	L'âge		
	10-25 ans	03 / 79	03,79%
	26-40 ans	12 / 79	15,18%
	41-60 ans	37 / 79	46,83%
	61 ans et +	22 / 79	27,84%
	Refus de répondre	05 / 79	06,32%

Question 3	Lieu de lecture et de consultation de l'Écho		
Sans conteste, l'Écho se lit à la maison presque exclusivement, un seul répondant le consulte dans les endroits publics où il est rendu disponible.			
	À la maison		
	Dans un endroit public		
	Aux deux endroits		
Question 4	Nombre de lecteurs du journal communautaire par foyer		
L'Écho se lit au foyer et une part importante de son lectorat (l'ensemble de ses lecteurs) est à 53,16% constitué de deux personnes par foyer.			
En deuxième position, on retrouve le foyer constitué d'un seul lecteur (21,51%).			
Enfin, 17,72% des lecteurs sondés partagent un foyer de trois lecteurs, ou de quatre (06,32%).			
Nombre de lecteurs par foyer	1	17 / 79	21,51%
	2	42 / 79	53,16%
	3	14 / 79	17,72%
	4	05 / 79	06,32%
	5	00 / 79	-
	Autre / ne répond pas	01 / 79	01,26%

Voici les noms des gagnants

1^{er} prix

Le Restaurant l'Arrêt Stop vous offre: un repas pour deux en table du midi (deux menus du jour du lundi au vendredi, dessert inclus).

Gagnant: **M. Yves Laflamme**, ex-enseignant retraité

2^e prix

Le Dépanneur Ultra, 333, boul. Saint-François offre à notre gagnant trois locations VIDÉO.

Félicitations à **M. Michel Blais**.

3^e prix

L'Écho remercie son dernier gagnant et lui offre: Un Trio Annoncez! (trois Petites annonces - articles divers à vendre, services à offrir ou souhaits personnels publiés).

Gagnant: **M. Jean-François Denault**.

Félicitations à nos trois gagnants!

L'Écho remercie également ses commanditaires:

- Le Secrétariat de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- Le Restaurant L'Arrêt Stop
- Le Dépanneur Ultra, 333, boul. Saint-François Ouest.

Question 5	Temps consacré à la lecture de l'Écho	
	<p>Cette section est sans contredit la plus imprécise et la non plus scientifique du Sondage. Dix (10) répondants n'ont donné aucune approximation de temps de lecture. On lit l'Écho, probablement comme d'autres lectures, par à-coups.</p> <p>Quatre répondants y consacrent de 2 à 3 heures chaque mois.</p> <p>Le temps moyen compilé pour le Lecteur 1 (f / h / couple) est de 51 minutes. Un pourcentage important, en fait, le plus élevé, donne un temps moyen de 30 minutes par lecteur. Ce chiffre demeure variable selon les intérêts de chacun d'une publication à l'autre. Vingt-trois (23) répondants y consacrent une (1) heure chaque mois environ.</p>	
	Lect 1	Lect 2 (autres lecteurs au foyer)
15 min	05 / 79	07 / 79
30 min	29 / 79	22 / 79
45 min	05 / 79	02 / 79
1 heure	23 / 79	08 / 79
1 1/2 h	03 / 79	01 / 79
2 h	02 / 79	03 / 79
3 h	02 / 79	03 / 79
Omission / ne sait pas	10 / 79	
Question 6	Vous ne lisez pas l'Écho?	
	<p>Un seul répondant avoue son manque d'intérêt. Le second, qui ne lit pas, ne peut en donner la raison. L'Écho est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Saint-François. Il informe sur la vie de votre milieu.</p> <p>Encouragez vos proches à le consulter, ce journal est fait pour vous, par une équipe dynamique de bénévoles. Le présent sondage vise à connaître vos besoins.</p>	

Question 7	Conservez-vous votre Écho?		
	Temps	Nb/ répondants	
	1 semaine	02	(02,53%)
	1 mois	07	
	2 mois	05	
	3 mois	04	
	4 mois	02	
	5 mois	01	
	6 mois	06	(07,59%)
	1 an	12	(15,18%)
	2 ans	04	
	3 ans	01	
	4 ans	01	
	Tous	07	
	Depuis le début	05	
	Non (recyclage)	14	(17,72%)
	Quelques pages	02	
	Quelques numéros	01	

Question 8	Sections que vous lisez	
Les Tiques et les puces	027	04,03%
Commentaires et suggestions	029	04,33%
Les Débrouillards	035	05,23%
Cassy, la bande dessinée	036	05,38%
L' Âge d'or	041	06,12%
La communauté chrétienne	047	07,02%
Le Cercle des Fermières	048	07,17%
La Francolière	054	08,07%
Le Service-incendie	054	08,07%
La chronique policière	056	08,37%
La Pensée positive	057	08,52%
Le Service des loisirs	058	08,66%
Le calendrier	059	08,81%
L'Écho municipal	060	08,96%
Omission de réponse	008	01,19%

IMPRESSION RIVE-SUD



[418] 248-6965

www.impression-rivesud.com

Une entreprise familiale...
au service de la région
depuis 1985

- des conseils judicieux
- des graphistes chevronnées
- une équipe qui met tout en oeuvre pour vous donner satisfaction!



PAPETERIE COMMERCIALE | DÉPLIANTS | BROCHURES | FACTURES | AFFICHES | ET BEAUCOUP PLUS

Comme le dit le titre, chacune des portions rejoint un lectorat plus ou moins nombreux selon les intérêts de chacun. Les deux premières portions au classement, l'Écho municipal et le Calendrier sont des parties généralistes. Le Service des loisirs arrive en troisième position en apparaissant 58 fois, la Pensée positive est lue avec assiduité. Enfin, la Chronique policière, apparue récemment dans nos pages, rafle la cinquième position.

Évidemment, un tel classement n'est pas scientifique. La chronique Les Tiques et les puces rejoint une clientèle pointue plus familière dans le domaine. Les Débrouillards et Cassy, la bande dessinée rejoint assurément une clientèle plus jeune au départ. Cependant, seulement trois (3) répondants sont inscrits dans la catégorie la plus jeune des 10-25. Ces deux parties rejoignent donc une part importante des groupes d'âge plus élevé!

Question 9	<i>Commentaires et suggestions</i>
	Colligés par Nicole L. Couture
Vous félicitez l'équipe de l'Écho	015
Votre journal est rédigé de façon professionnelle	001
Vous êtes satisfaits: du contenu général	003
de la qualité de ses articles	004
de la transparence de l'information	001
Vous appréciez la qualité de votre journal communautaire :	009
la couverture avec photos	006
photos en couleurs	
en connaître l'auteur(e)	
vous aimez le logo	
Votre journal est le plus beau de la région	
Vous aimez y retrouver:	
des gens au coeur de leur communauté	
des lieux que vous connaissez	
des explications sur ses photos	
de l'information générale concernant différents sujets	
des services offerts près de chez vous [publicité]	
des informations locales	008
Encouragements à poursuivre	006
Vous avez développé votre appartenance à ce média et vous en êtes fiers	002
Vous encouragez vos enfants à le lire et ils l'apprécient	002

Vous l'offrez à des membres de votre famille qui habitent à l'extérieur et ils en apprécient sa qualité ainsi que les informations de L'Écho municipal	002
--	-----

<i>Vos suggestions</i>	
vous aimez les sujets d'actualité et vous vous préoccupez pour la question environnementale	
vous aimez les articles d'opinion concernant les actualités communautaires	
vous aimeriez que votre journal développe:	
une section comprenant de nombreuses Petites annonces [vente ou location et achats locaux]	
l'information concernant les baptêmes, mariages et décès	
vous aimeriez que nos jeunes aient une plus grande place à l'intérieur du journal communautaire	
<i>Vous aimeriez y trouver</i>	
une section Jeux	
le Sudoku	003
des Mots croisés	002
un Mot mystère	002
l'horoscope	001
des dessins à colorier pour vos enfants	001

<i>Autres suggestions</i>	
Vous aimeriez que d'autres municipalités y annoncent leurs activités	001
Vous aimeriez que sa lecture en soit améliorée par des caractères d'imprimerie plus gros	001

Le comité du Sondage vous remercie de votre participation et vous souhaite un bon été! ☺

Nicole L. Couture et Christian Gendron pour
L'Écho de St-François

Les nouveautés



Voici une liste des nouveaux volumes disponibles à la bibliothèque en date du 8 mai:

- ▶ Eugénie, fille du Roi Tome 1
- ▶ Eugénie de Bourg Royal Tome 2 de René Forget
- ▶ Le bien des miens de Janette Bertrand
- ▶ À l'ombre du clocher: Les années folles Tome 1
- ▶ Le fils de Gabrielle Tome 2 de Michel David

- ▶ La fille du Cardinal Tomes 1, 2 et 3 de Nadine Grelet
- ▶ Le château à Noé: La colère du lac Tome 1
- ▶ La chapelle du diable Tome 2 de Anne Tremblay

Note : nous avons aussi plusieurs biographies :

- ▶ Thérèse Dion
- ▶ Nathalie Simard
- ▶ Jean-Roch Simard
- ▶ Janette Bertrand
- ▶ Dominique Michel et bien d'autres.

ATTENTION: Nous avons également les 12 volumes de la série d'Amos Daragon ainsi que 14 nouveautés pour enfants.

Horaire de la bibliothèque

Lundi 18h30 à 20h

Mercredi 14h à 16h

Pour la période des vacances

Veillez prendre note que la bibliothèque fermera du 5 juillet au 12 août 2007. ☉

Assemblée générale des Fermières

Le conseil d'administration du cercle des Fermières vous invite à l'assemblée générale annuelle de notre cercle, le mercredi 13 juin à 19h30 au local habituel.

Le programme est le suivant

- Élection
- Récompenses de fin d'année
- Tirage de fleurs annuelles
- Partie récréative

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 20 juin pour payer votre abonnement et le support financier au coût de 21\$

Bienvenue à tous. ☉

Monique Fiset, présidente 259-7645

Votre centre autorisé de recyclage d'autos de la région



Permis S.A.A.Q.: 60666



NEUFS ET USAGÉS
USAGÉS à partir de 25\$

Service professionnel

- Mécanique
- Carrosserie
- Achat et vente d'autos
- Pièces usagées
- Remorquage


GARAGE SAMSON

873, Rang Nord
St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
GOR 4B0
TÉL.: 418•248•1422 FAX.: 418•248•7074
@: ggbsamson@globetrotter.net
Visitez notre site web: GGBSAMSON.COM




Auto PLACE
MAÎTRE MÉCANICIEN

Germain
Gilbert
Érigitte
Samson
Propriétaires.



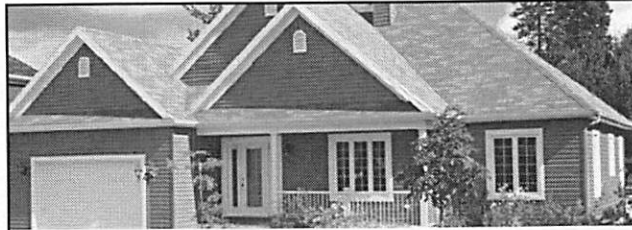
Vous êtes les bienvenus

Menus du jour
Commandes pour emporter
Réservation jusqu'à 50 personnes
Restaurant: 259-7704



Bière froide
Café
Essence
Dépanneur: 259-7515

Ouvert de 6 h à 23 h



Maisons pré-usinées

à haut rendement énergétique certifiées

3 Concepts d'acquisition

Autoconstructeur/Tâches partagées/Clé en main

Support technique

du début jusqu'à la fin de votre projet

Plus de 600 plans de maisons

consulter www.maisonlaprise.com

Bureau de vente

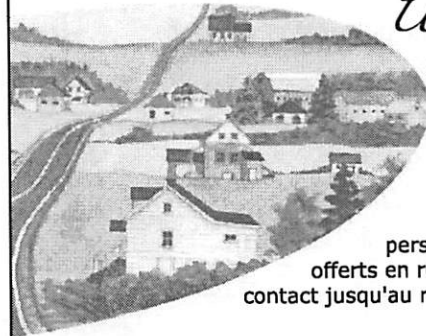
166 / 4e Rue / Montmagny / G5V 3L5

1.800.463.1107 / 418.248.0401

RBQ: 2634-7666-98



Promutuel Montmagny, un assureur au service des gens d'ici



Une équipe dynamique et professionnelle à l'image et à l'écoute des gens d'ici.

Des services personnalisés entièrement offerts en région, de tout premier contact jusqu'au règlement d'un sinistre

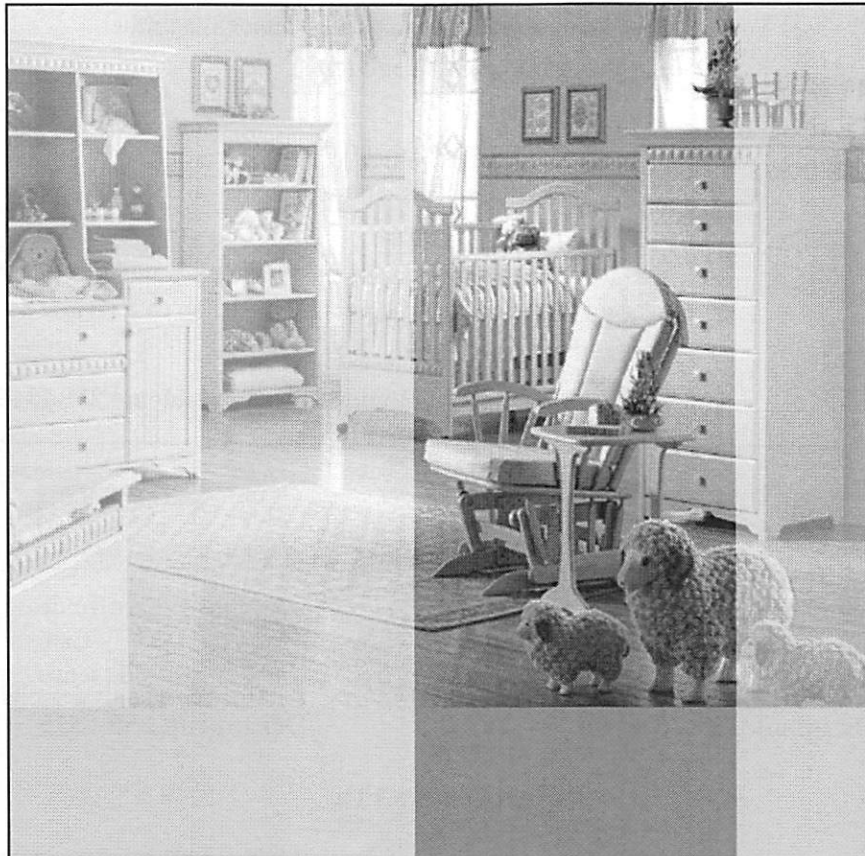


PROMUTUEL
Montmagny

Richard Galibois, agent
259-7405

Assurance

habitation • automobile • commercial • agricole • vie



MORIGEAU-LÉPINE

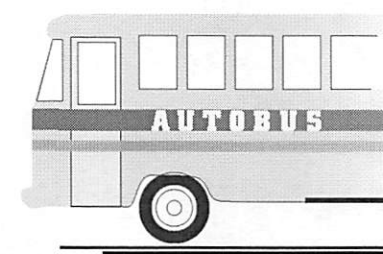
25, rue de L'Étang, Saint-François (Québec) G0R 2G0
Tél. : (418) 259-7721 Fax: (418) 259-7725



Paul Crête, député
Montmagny/L'Islet
Kamouraska/Rivière-du-Loup

66, rue du Palais de Justice
Montmagny (Qc) G5V 1P5

Tél.: 248-1211



AUTOBUS

Simone Simard, prop.

10, chemin des Prairies Est
Saint-François
(Québec) GOR 3A0

L.S.B.C. inc.

Tél.: (418) 259-7140
Fax: (418) 259-7140



Le Café du Havre

Venez fêter la Fête des pères
avec nous!

Réervations: 259-2953

Jours et heures d'ouverture
jeudi au dimanche _____ 8h à 22h
(le service de cuisine fermera à 21h)

Havre: 259-2953 (8h30 - 16h30)
ou Café: 259-2364
120, rue de la Marina • Berthier-sur-Mer

Le Centre Service Canada pour jeunes Montmagny- L'Islet est ouvert

Le Centre Service Canada pour jeunes (CSCJ) Montmagny-L'Islet est officiellement ouvert au public depuis le 3 mai. Le CSCJ aide les jeunes travailleurs et les employeurs à combler leurs besoins en matière d'emplois d'été.

Les CSCJ créent des liens entre les jeunes et les employeurs. Ils donnent aux étudiants l'accès à des offres d'emploi, leur fournissent des conseils concernant les entrevues, la rédaction de leur curriculum vitae et leur proposent des stratégies de recherche d'emploi. Ils permettent également aux employeurs d'afficher leurs offres d'emploi sur un site Internet. Tous les services offerts par les CSCJ sont gratuits.

«L'an dernier, 240 postes ont été signalés dans notre région» a déclaré Lucie Tremblay, superviseure du CSCJ. «Au cours des semaines qui viennent, les agents de services aux jeunes communiqueront avec les employeurs de la région afin de connaître leurs besoins en main-d'œuvre.»

«Les compétences, les talents et les connaissances des jeunes sont au cœur du succès futur de notre pays. En aidant les étudiants à développer leurs compétences et à acquérir une précieuse expérience professionnelle, nous aidons les jeunes à se préparer au monde du travail» a également affirmé Madame Tremblay

Le CSCJ Montmagny-L'Islet est situé au 115, de la Gare à Montmagny. Les heures d'ouverture sont de 8h30 à 16h du lundi au vendredi.

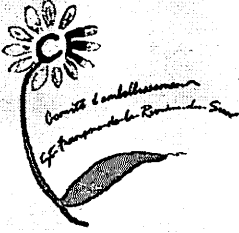
Les employeurs qui voudraient faire appel à nos services et les étudiants qui cherchent un emploi d'été peuvent communiquer avec nous au 1-866-488-7925, poste 50.



THÉBERGE
AÉRATION

- AÉRATION
- TONTE DE PELOUSE
- DÉCHAUMAGE
- DIVERS PETITS TRAVAUX

INFORMATION
STÉPHANE: 259 • 2769 **MARIO: 248 • 3498**



Concours municipal d'embellissement 2007 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud Attention!

Date limite d'inscription : 15 juin 2007

Des prix seront tirés au sort parmi les inscriptions :

- Bon d'achat de 50\$ chez Ferme horticole Lajoie tiré le 22 juin 2007
- Prix spécial tiré lors de la soirée de remise des prix au mois de septembre

Il y a une seule catégorie :

- Résidences incluant celles des fermes, des industries et des commerces

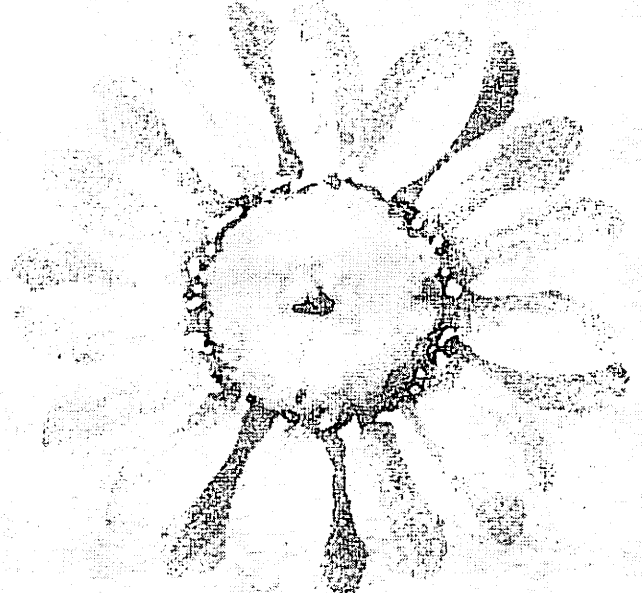
Une seule inscription par adresse civique

Trois gagnants :

Premier prix : 200\$

Deuxième prix : 125\$

Troisième prix : 75\$



Nouveau

cette année, vous pouvez vous inscrire
en téléphonant au bureau municipal au numéro
259-7228

Tous les gagnants des années passées sont éligibles sauf les gagnants des premiers prix qui ne peuvent s'inscrire les deux années suivantes.

Pour plus d'informations :

Maryse Laguë : **259-7702**

Anny Marois : **259-2717**

Concours d'embellissement

534, Chemin Saint-François Ouest,
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0



Concours municipal d'embellissement 2007 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Nom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

Une seule inscription par adresse civique

Compléter le coupon, le poster ou le déposer au bureau municipal avant le 15 juin 2007

On s'en occupe!

ASSURANCES AUTO, HABITATION, COMMERCIALE

Pierre Paré
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Denise Prévost
SOUSCRIPTRICE



Andrée-Anne Vézina
COURTIÈRE EN
ASSURANCES DE
DOMMAGES



Bernard Glasson
COURTIER EN
ASSURANCES DE
DOMMAGE



PLACEMENTS ET SERVICES FINANCIERS

Bertrand Bélanger
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Réal Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Frédéric Picard
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE



Francis Fontaine
CONSEILLER EN SECURITE
FINANCIERE




AFL
Groupe Financier
UN CHOIX DE CONFIANCE

248-3358

234, boul. Taché Est, Montmagny

Chronique policière

Opération burinage



Les vols qui surviennent dans les résidences ou les commerces causent, chaque année, des pertes de plusieurs millions de dollars auprès des citoyens et compagnies d'assurances.

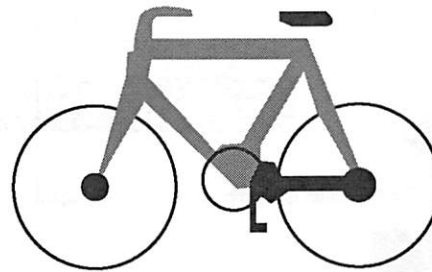
Le burinage d'un numéro d'identification personnel sur un objet de valeur est un moyen de prévention qui a fait ses preuves. En effet, chaque année, de nombreuses victimes de vol retrouvent leurs biens grâce à ce moyen.

Avec un burin, on peut graver son numéro de permis de conduire sur à peu près n'importe quelle surface (bois, plastique, verre, métal, etc.) et sur à peu près n'importe quel objet (téléviseur, radio, équipement photographique, etc.). Afin d'éviter d'endommager les bijoux, les manteaux de fourrure et les objets, il est recommandé de faire appel à un spécialiste (bijoutier, fourreur, etc.) et de conserver une photographie de ces objets dans un endroit sûr.

Le marquage d'un objet doit se faire sur une partie bien à la vue afin d'obtenir l'effet de dissuasion souhaité. Il est aussi recommandé d'apposer un autocollant à l'avant et à l'arrière de la maison soit sur une porte ou une fenêtre afin d'indiquer que vos objets ont été marqués.

Votre service de police vous fournira sans frais un burin et des autocollants ainsi que les instructions pour marquer vos

objets efficacement. Voilà un moyen simple et peu coûteux de vous prémunir contre le vol et de retracer facilement vos biens si vous en êtes victime. ☉



BOUCHERIE
Richard Morin

602, chemin St-François Ouest
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0
Tél.: 259-7783

Lundi-Mardi-Mercredi 8h à 17h30
Jeudi-Vendredi 8h à 21h
Samedi 8h à 17h

SPÉCIAUX TOUTES LES SEMAINES

• service d'abattage • viande de choix

• produits maison • viandes marinées pour méchoui et BBQ



Weed Man®

FAITES CONFIANCE AUX PROFESSIONNELS

ENTRETIEN DE PELOUSE
ESTIMATION GRATUITE

256, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

TÉL.: 418 259-7700
SANS FRAIS: 1 800 463-4877



Jean Normand
Vice-président
T.D.L.



Pierre Normand
Président
T.D.L.

La Maison Funéraire
Laurent Normand

En toute confiance

Salon funéraire: 1, 1^{re} rue Ouest • Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Adm.: 116, ave Sainte-Julie • Montmagny

Tél.: 248-0545 • Fax: 248-2621 • Sans frais: 1-888-248-0545 • Courriel: lnormand@globetrotter.net



Boulet

Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

564, chemin Rivière-Sud
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
(Québec) G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7086
Fax: (418) 259-2610
www.encansboulet.com

Achat et vente de ferme

JB

LES CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHERÉ

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
Rénovation • Construction
Résidentielle • Commerciale

Licence RBQ
8000-1316-58

194, rue Principale -- Berthier-sur-Mer
Tél. et fax: 259-2628

nouvelle
GARANTIE
MAISONS
NEUVES
APCHQ

Crnebec

Décor

une division de



TERRASSEMENTS

Joncas & Frères inc.

TOUJOURS LA MÊME ÉQUIPE À VOTRE DISPOSITION POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS

Afin de compléter votre aménagement paysager

Crnebec Décor est présentement en
période de liquidation finale.

40% et plus sur toute la marchandise.



Pour mieux vous servir,
nous sommes ouverts
du lundi au vendredi
de 8h à 17h

Venez nous voir!

Près de la sortie 369
de l'autoroute 20

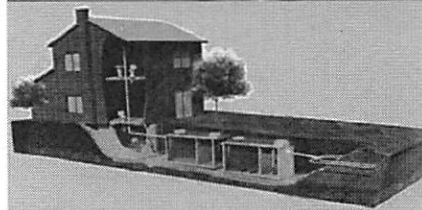
115, rue Principale • St-Pierre
tél.: 241-5242 / 248-2585
fax: 241-5248 / 248-8387

www.joncasfreres.com

n° de licence RBQ: 2552 189929

BIONEST

Incorporé à l'environnement



Spécialiste en:

- ✓ excavation ✓ terrassement
- ✓ marteau hydraulique ✓ niveau au laser
- ✓ vente et installation de fosses septiques et champs d'épuration

De plus, nous avons un choix varié de matériel naturel, tamisé et concassé

- ✓ TERRE NOIRE ✓ SABLE ET GRAVIER ✓ PIERRE



RÉALISEZ-VOUS

QU'UNE PERTE D'AUTONOMIE POURRAIT ÉBRANLER VOTRE SANTÉ FINANCIÈRE?

VIVRE LONGTEMPS, OUI... MAIS DANS QUELLES CONDITIONS?

Avec l'augmentation de l'espérance de vie, vous savez que vous vivrez probablement plus longtemps. Mais êtes-vous conscient que vieillir ne rime pas toujours avec vieillir en santé ? En 2001, plus de 20 % des personnes âgées entre 65 et 74 ans présentaient une incapacité liée à la mobilité, et ce pourcentage s'élevait à au-delà de la moitié pour les personnes âgées de plus de 85 ans¹.

DES SOINS EXIGEANTS ET COÛTEUX

Une personne en perte d'autonomie peut devoir engager des frais substantiels pour obtenir de l'aide, que ce soit pour se nourrir, se laver, se vêtir ou se déplacer. Si vous deveniez incapable d'y voir vous-même, qui paierait pour vous procurer les soins médicaux et tout le soutien dont vous auriez besoin ?

REPOSEZ-VOUS SUR NOTRE EXPERTISE

Le conseiller en sécurité financière² assigné à votre caisse, M. Daniel Bourdon, vous conseillera et vous offrira les meilleures protections d'assurance selon vos besoins. La solution qu'il vous proposera vous permettra d'obtenir, en cas de perte d'autonomie, une rente mensuelle non imposable. Vous pourrez ainsi :

- obtenir des soins spécialisés et le soutien que nécessite votre état de santé ;
- améliorer votre condition de vie, que ce soit à la maison ou en établissement de santé privé ou public.

Le conseiller en sécurité financière est l'expert qui vous accompagnera dans votre recherche de sécurité financière, en vous proposant les protections d'assurance les mieux adaptées à vos besoins. Parlez-en d'abord à un membre du personnel de votre caisse, il saura vous guider vers votre conseiller en sécurité financière M. Daniel Bourdon.

RÉALISEZ-VOUS.

Ceci n'est pas une banque. C'est une caisse... qui comprend tout.

Pour une personne en perte d'autonomie, les traitements et le maintien à domicile peuvent facilement représenter des frais de **3000 \$ par mois**.

www.desjardins.com/caisse-rivieresud

Téléphone : 418 259-7786



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière du Sud

¹ Statistique Canada, Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001. ² Le conseiller en sécurité financière est un employé de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers.

Merci pour ces 25 années de fidélité

Je coiffe à Saint-François depuis 25 ans. Vingt-cinq belles années à côtoyer des gens formidables que j'ai appris à connaître et que je considère comme des amis. La vie, suivant son cours, va m'amener, moi et ma famille à Lévis Lauzon. Je remercie infiniment chacun et chacune, qui au fil des années m'ont encouragée. À partir du 27 juin, le salon de coiffure sera situé au 8881, boul. de la Rive-Sud, Lauzon. Vous êtes les bienvenus. Téléphone: 304-3352. Merci encore. ☺

Carole Guillemette

Campagne annuelle de la Croix-rouge

Thème: *C'est quand il ne reste plus rien que la Croix-Rouge compte le plus*

Date: du 1^{er} mai au 30 juin 2007

Objectif: 18 200 \$.

Dons à acheminer: À votre caisse populaire Desjardins ou au centre de service.

Des boîtes identifiées « CROIX-ROUGE » seront à votre disposition. Votre don est important. Merci! ☺

GARANTIE NATIONALE



Fernand Langlois
Président

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny (Québec) G5V 3L5
Tél.: (418) 248-5622 • Fax: (418) 248-7071

AUTOPRO

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
SAINT-FRANÇOIS, QC G0R 3A0

Tél.: 418 259-7789
Ligne directe: 1 800 463-8744



Salon Danielle Ent
Esthétique et électrolyse
Épilation au sucre

15%
de rabais
valide du 1^{er} au 30 juin 2007
Sur un soin du visage
(nettoyage de peau)

Services offerts:

- ✧ Électrolyse
- ✧ Soin du visage
- ✧ Manucure et maquillage
- ✧ Épilation au sucre
(méthode 100% naturelle et moins douloureuse)
- ✧ Épilation à la cire tiède
(sans résine de pin, hypoallergène)
- ✧ Épilation à la cire chaude (NOUVEAU)
- ✧ Épilation aux zones sensibles
(aines, bikini brésilien ou total)

Heures d'ouverture

Lundi: 9h à 16h
Vendredi: 13h30 à 21h
Samedi: 9h à 12h

29, chemin de la Rivière-du-Sud
Saint-François • 259-2694

Salon Reflet Beauté



Les samedis détente

Avec tout soin facial obtenez
Gratuitement à votre choix

- pressothérapie ou
- vibro sauna ou
- soins des mains à la parafine

GÂTEZ-VOUS!

Offrez-vous une pause détente

- massage du dos à 1/2 PRIX!



Pour vos occasions spéciales,
soyez en beauté! Pensez:

- maquillage • coiffure • bronzage
- manucure français et pédicure français

Prenez rendez-vous avec les professionnelles de la Beauté
au 133, rue Principale, Saint-Raphaël 243-3376

BRUNCH...

tous les dimanches avec fondue au
chocolat à volonté!
De 10h à 13h.

SOUPERS...

dès 17h, Table d'Hôte de 20\$ à 39\$ et Menu
à la Carte. Nos spécialités...
Pâtes - Pizzas - Grillades - Fruits de mer

TI-ZAMIS

de 11h à 16h, les repas des enfants de
moins de 10 ans sont à 2\$

DÉJEUNERS FRUITÉS...

servis à partir de 7h jusqu'à 11h
du lundi au vendredi et
les samedis et dimanches,
jusqu'à 13h.

SAMEDI JAZZÉ...

ambiance jazz à la salle à manger,
dès 18h.

Venez profiter
de notre terrasse
chauffée.

Réservez rapidement pour la Fête des Pères

C'est bon la vie!

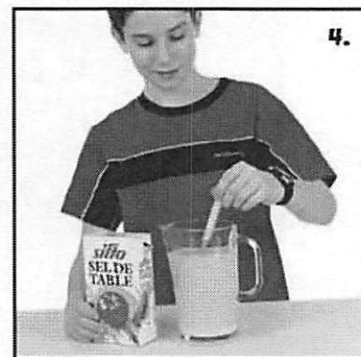
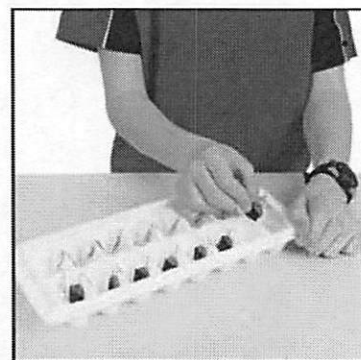
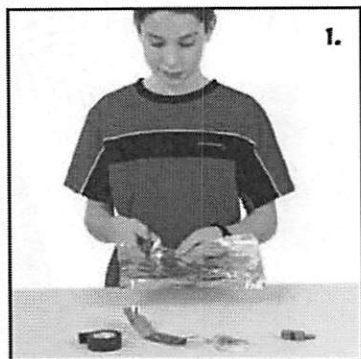
195, boul. Blais Est • Berthier-sur-Mer
418-259-7514 1-866-559-7514
www.laplage.ca

Réervations et informations
Jacinte Poulin & Jean Rousseau

La Plage

Restauration • Hébergement • Réception

LES DÉBROUILLARDS



Une batterie qui tombe pile !

Fabriquer une pile électrique avec de l'eau salée, du cuivre et de l'aluminium, ça te semble farfelu ? Pourtant, c'est ainsi que la pile électrique a vu le jour.

Il te faut :

- Un bac à glaçons
- Des pièces de monnaie de 1 € datant d'avant 1988 (elles sont faites de cuivre avant cette date)
- Du papier d'aluminium
- Des trombones de métal
- Du ruban adhésif pour électricien (disponible en quincaillerie)
- Du sel
- Un pichet
- Des ciseaux
- Une diode électroluminescente (D.E.L. - disponible dans les magasins d'électronique)

1. Découpe des morceaux d'aluminium de 10 cm sur 5 cm (un de moins que le nombre de compartiments de ton bac à glaçons).
2. Écarte les deux « pattes » d'un trombone. D'un côté, enrôle le morceau de papier d'aluminium. De l'autre, colle une pièce de monnaie avec le ruban adhésif. Fais la même chose avec une quinzaine de trombones.
3. Installe tes trombones sur les séparations du bac à glaçons, tel qu'illustré. Chaque compartiment à glaçon doit avoir du cuivre d'un côté et de l'aluminium de l'autre.
4. Dans ton pichet, dissous 5 cuillerées à soupe de sel dans un litre d'eau.
5. Verse l'eau salée dans les compartiments du bac à glaçons sans les faire déborder.
6. Dépose ta D.E.L. à l'une des extrémités du montage, de façon à ce qu'elle ait une « patte » dans chaque compartiment. Observe bien : tu devrais voir la petite ampoule scintiller (c'est plus visible dans une pièce sombre).

Truc

Si la D.E.L. ne s'allume pas, inverse les tiges qui touchent la solution salée.

C'est quoi le truc ?

Une pile est toujours composée de deux conducteurs différents en contact avec une solution concentrée et saline. Dans cette expérience, les pièces de monnaie de cuivre jouent le rôle de l'électrode positive, et l'aluminium, de l'électrode négative.











Le cuivre transmet des électrons à l'eau salée. Celle-ci étant bonne conductrice, elle les transmet à l'aluminium. Le mouvement d'ensemble de ces électrons produit le courant électrique. Avec les nombreuses chambres disponibles, la différence de potentiel (le **voltage**) augmente suffisamment pour allumer la petite ampoule (D.E.L.).




Merci au Débrouillard
Vincent Lecomte
Texte : Yannick Bergeron
Photos : Laurence Labat

2007 ^{juin}

Au fil des jours

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
					1 	2
3 <i>Brunch de la Fabrique</i> Centre des loisirs 10h30 à 12h00	4 Réunion du conseil	5 Journée mondiale de l'environnement  19h30 Réunion du comité d'embellissement	6	7	8 Bac bleu 	9
10	11	12  Tombée du journal	13 Réunion des Fermières 19h30	14	15 	16
17 Fête des Pères!	18	19-23 BONNES VACANCES!			22 Bac bleu 	23
24 Fête nationale du Québec Saint-Jean-Baptiste	25-27 			28	29 	30 

 **Sécurité routière** «Soyons attentifs et responsables, ralentissons!»

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 7 mai 2007, à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, Mario Marcoux, Rénald Roy, Auguste Boulet, Ernest Lachance et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 2 AVRIL 2007

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 avril 2007 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 avril 2007 soit accepté tel que déposé.

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE MAI 2007

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à payer les comptes suivants:

Denis Blais, services rendus	25,00
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 374 km.....	140,62
Hydro-Québec, électricité;	
Éclairage public.....	627,86
M. Paroisse + crédit	58,66
Log. 536 (concierge).....	57,94
	744,46
Jacques Théberge, remb. inscription - congrès des chefs	
sécurité incendie.....	309,47
Laurent Allaire, remb. facture Telus (cellulaire).....	25,00
Postes Canada, frais poste envoi journal l'Écho.....	80,40
Praxair, oxygène usine d'eau potable	1 129,38
Service dépôt et de compensation CDS inc.,	
facturation émission CUSIP/CDS (emprunt eau potable).....	871,72
Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers	342,26
Telus mobilité, cellulaire (garage)	69,69
Telus, service et interurbains:	
Bureau, garage, service incendie, usine	726,06
Poste surpresseur St-Pierre.....	53,26
	779,32
Ultra dépanneur St-François, essence:	
Voirie	1 997,78
Service incendie	196,62
Loisirs.....	59,27
	2 253,67
Ministre Revenu Québec, remise avril 2007	6 766,22

M
U
N
I
C
I
P
A
L
I
T
É
D
E
S
A
I
N
T
•
F
R
A
N
Ç
O
I
S

⊗	Revenu Canada, remise avril 2007	3 237,22
⊗	CARRA, remise avril 2007.....	386,48
⊗	La Fabrique, loyer biblio mai 2007.....	166,67
⊗	A. Gignac, porte de garage	2 563,88
⊗	Air liquide, location bouteilles (garage)	17,66
⊗	Albert Nicole, madriers pour boîte camion Ford.....	42,00
⊗	BPR, honoraires:	
⊗	Projet usine eau potable	1 479,91
⊗	Projet boues fosses septiques.....	933,78
		2 413,69
⊗	Bureautique Côte Sud:	
⊗	Encre imprimante (service incendie)	47,85
⊗	1 caisse de papier	63,78
⊗	Contrat photocopieur.....	124,55
⊗	Papeterie.....	21,62
		257,80
⊗	Club Rotary, contribution municipale pour maison Rotary	1 500,00
⊗	CVL inc., pièces camion Ford	40,08
⊗	Dominic Thibault, dédommagement.....	28,49
⊗	École La Francoière, contribution brigade scolaire	350,00
⊗	Équipement d'incendie Rive-Sud,	
⊗	recharge extincteur + pièces (service incendie)	32,65
⊗	Équipement Sigma, pièce niveleuse	311,18
⊗	Exposition régionale de Montmagny, commandite	100,00
⊗	Ferme Riverside, location souffleur 22¼ hres à 115\$/heure.....	2 915,72
⊗	Fernand Bélanger, remb. frais déplacement 209 km.....	81,51
⊗	Fortin Sécurité Médic, gants, lentille protection, etc.	103,12
⊗	FQM, facturation Dicom.....	120,66
⊗	Garage A. Chamberland & Fils, remorquage camion Mack.....	199,41
⊗	Garage J. G. Rémillard, lames niveleuse	588,20
⊗	Garage Minville, boyau hydraulique camion Ford	70,06
⊗	Gestech, exploitation mai 2007 (usine eau potable)	4 785,90
⊗	Hewitt, pièces pelle rétrocaveuse.....	1 540,42
⊗	Joachim Laferrière électricien, réparation lumières de rue.....	651,17
⊗	Jocelyne Noël, entretien bureau avril.....	90,00
⊗	Kemira Water Solutions, pass (usine eau potable).....	7 814,24
⊗	L'Arrêt Stop, huile pour équipement	15,41
⊗	Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopettes.....	120,27
⊗	L'Écho de St-François, publicité avril	540,00
⊗	Les alarmes Clément Pelletier,	
⊗	contrat surveillance du 17-04-2007 au 16-04-2008	164,09
⊗	Les Automobiles Chabot, inspection unité d'urgence service incendie.....	120,74
⊗	Les Concassés du Cap:	
⊗	Collecte mensuelle avril 2007.....	6 611,35
⊗	Collecte mensuelle mai 2007	6 611,35
		13 222,70
⊗	L'Oie Blanche, avis public.....	62,22
⊗	Martineau Express, transport colis.....	101,22
⊗	Maxxam (laboratoire environnement),	
⊗	analyse eau potable et eaux usées	358,94
⊗	Ministre des Finances, registre propriétaires de véhicules lourds	121,00
⊗	MRC de Montmagny:	
⊗	Collecte de peinture 2006.....	613,10
⊗	Intégration cadastrale – Azimut	2 285,94
⊗	Comptes taxes, enveloppes, etc.....	407,14
⊗	Collecte sélective tonnage mars 2007.....	712,95
		4 019,13
⊗	Pagenet, location téléavertisseurs (service incendie).....	448,68
⊗	Pétrole Montmagny:	
⊗	Diesel surpresseur St-Pierre	146,94
⊗	Graisse machinerie	65,18
		212,12

⊙	Pétroles JMB:		
⊙	2 160,10 litres à .6199 huile à chauffage		
⊙	M. Paroisse.....	1 525,83	
⊙	502,5 litres à .6399 huile à chauffage Garage.....	366,40	
⊙	5 294,30 litres diesel à .6770.....	5 271,00	7 163,23
⊙	Pièce d'auto GGM, pièces:		
⊙	Équipement	152,04	
⊙	Balai mécanique.....	3,58	
⊙	Silverado (pick-up).....	713,51	
⊙	Unité d'urgence.....	190,25	
⊙	Niveleuse.....	317,53	1 376,91
⊙	Pneus André Ouellet:		
⊙	Pneus camion Ford.....	1 791,88	
⊙	Crevaison camion Mack.....	27,35	
⊙	Réparation pneus souffleur, Mack, Ford.....	986,70	2 805,93
⊙	Postes Canada, envoi journal l'Écho + circulaires.....		201,17
⊙	Praxair, oxygène usine d'eau potable		549,20
⊙	Propane GRG, propane caserne incendie.....		692,95
⊙	Réal Huot inc.:		
⊙	Asphalte froide (56 sacs à 7,15\$/sac).....	456,25	
⊙	Matériel aqueduc (56 x 30kg) à 7,15	891,96	1 348,21
⊙	Scaphandre Autonome, pleins d'air service incendie	108,25	
⊙	Soc. Coop. Agr. Riv. Sud, matériel divers:		
⊙	Voirie	78,65	
⊙	Balai mécanique.....	11,38	
⊙	Pavillon Bédard.....	83,89	
⊙	Camion Ford.....	18,23	
⊙	Égout (M. Paré).....	12,53	
⊙	Dommmage clôture.....	145,05	
⊙	Ass. eaux	26,86	
⊙	Service incendie	69,89	446,48
⊙	Spécialité Ressort inc., pièces camion Ford.....		855,39
⊙	Ultima assurances,		
⊙	renouvellement assurances du 15-05-2007 au 15-05-2008.....		63 171,00
⊙	Ultra Dépanneur, essence:		
⊙	Comité embellissement	30,00	
⊙	Service incendie	81,82	
⊙	Ass. eaux	9,30	
⊙	Voirie.....	904,43	1 025,55
⊙	Unibéton:		
⊙	21,40 t.m. sable et sel 6% à 10,75.....	262,14	
⊙	5,80 t.m. sable lavé à béton à 6,10	40,32	
⊙	12,79 t.m. matériau granulaire à 10,60.....	228,58	531,04
⊙	Ville de Montmagny, supralocal (patinage + piscine)		15 718,33
⊙	Ville de Rivière-du-Loup, enfouissement vidanges mars 2007		1 702,85
⊙	Yves Laflamme,		
⊙	remb. frais déplacement 160 km (voyage Québec).....		58,50
⊙	TOTAL:		161 206,93

Je soussigné, Yves Laflamme, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, certifie que la municipalité a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

FORMATION D'UN COMITÉ FAMILLE

La MRC de Montmagny entreprend l'élaboration d'une politique familiale. Dans le cadre de ce processus, chaque municipalité devait nommer un membre de son conseil municipal comme responsable du volet famille de sa municipalité. À la séance régulière du 5 février dernier, le Conseil municipal a

désigné par voie de résolution monsieur Jean-Yves Gosselin comme personne responsable du volet famille pour l'élaboration et l'application de la Politique familiale dans la Municipalité.

Pour l'aider à élaborer cette politique familiale, il serait nécessaire de recruter 4 à 5 intervenants locaux qui pourraient faire partie d'un comité famille.

Leur rôle consisterait à identifier et appliquer des actions visant le bien-être et la sécurité des familles. Par la suite, chaque municipalité proposera ses actions et engagements spécifiques et ceux-ci seront inscrits dans la Politique familiale MRC.

Le directeur va communiquer avec le comité de parents du terrain de jeux et le comité de parents à l'école primaire afin de recruter des personnes intéressées à siéger sur ce comité famille.

PLAN D'INTERVENTION

La Municipalité avait retenu les services de la firme «Noram Experts-Conseils inc.» pour la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau et d'égout.

Ce plan a été déposé au bureau municipal le 12 avril dernier. Une copie est remise à chacun des élus. À l'annexe 8, vous avez le tableau des interventions, des coûts et du calendrier de réalisation. À l'annexe 9, vous avez les bordereaux d'estimation des coûts.

Ce plan d'intervention a été envoyé au MAMR pour fin d'analyse. Au retour, il pourra être adopté par la Municipalité.

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES

Ultima, représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec, présente le renouvellement de la police d'assurance de la Municipalité qui couvre la période du 15 mai 2007 au 15 mai 2008.

Le montant de la prime s'élève à 63 171,00\$.

L'année dernière, la prime s'était élevée à 49 256,00\$. À cela, se sont ajoutés l'usine d'eau potable et le poste de surpresseur à St-Pierre.

La MMQ, pour une troisième année de suite, n'a pas augmenté ses taux. Il est possible toutefois que le montant global de la prime soit légèrement plus élevé. En effet, comme par le passé, la MMQ a augmenté de 3% la valeur de nos bâtiments pour l'indexer à l'inflation.

Le directeur remet aux élus un document plus explicite sur les conditions particulières de la police.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la note de couverture que lui présente «Groupe Ultima inc.» représentant autorisé de La Mutuelle des Municipalités du Québec au montant de soixante-trois mille cent soixante et onze dollars (63 171\$) taxes incluses;

QUE la période d'assurance s'échelonne du 15 mai 2007 au 15 mai 2008;

QUE monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents reliés à ce dossier.

ARBRES GRATUITS À DISTRIBUER (à titre informatif)

Grâce au ministère des Ressources naturelles, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud sera en mesure de distribuer gratuitement à ses contribuables une bonne quantité d'arbres dans les essences suivantes:

- | | |
|--------------------|-------------|
| - bouleau jaune | - mélèze |
| - érable à sucre | - pin blanc |
| - chêne rouge | - pin rouge |
| - noyer noir | - cèdre |
| - orme d'Amérique | - sapin |
| - épinette blanche | |

La distribution des arbres va se faire le samedi 19 mai prochain entre 8 h et midi.

La limite est de 10 arbres par personne. À midi, s'il en reste, ils seront tous distribués aux gens présents.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

Le directeur présente deux comptes d'honoraires professionnels de BPR inc.

Le premier avait déjà été présenté. Il s'élève à 933,78\$ taxes incluses. Le Conseil avait demandé au directeur de vérifier auprès de BPR s'il s'agissait du dossier concernant les boues septiques. Ça a été fait et la réponse est oui.

Le deuxième compte s'élève à 1 479,91\$ taxes incluses. Ce sont des dépenses qui concernent exclusivement la surveillance à l'usine de filtration et qui couvrent la période du 10 décembre 2006 au 24 février 2007.

Une copie de chacun des 2 comptes d'honoraires sont remises aux décideurs.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur à payer les deux comptes d'honoraires professionnels suivants à BPR Groupe-Conseil inc. :

- 933,78\$ taxes incluses

- 1 479,91\$ taxes incluses

APPUI FINANCIER AUX FINISSANTS DE L'ÉCOLE CASAULT

Les élèves de l'école secondaire Louis-Jacques Casault organisent un gala de fin d'études dans le but de récompenser les efforts soutenus des finissantes et des finissants. Cette célébration va avoir lieu le samedi 16 juin 2007 à l'auditorium de l'école.

Pour l'événement, ils aimeraient recevoir un appui financier de la Municipalité. La ville de Montmagny remet une bourse de 500\$. Cette année, il y a 12 finissants de St-François. Cette bourse sera remise à une ou à un élève inscrit au Centre d'études collégiales de Montmagny ou selon vos exigences.

La Municipalité reste fidèle à sa politique concernant ces demandes en provenance de l'extérieur. Elle dit non à la demande d'appui financier pour les finissants de l'école Casault.

ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

La Ville de Montmagny transmet à la Municipalité sa facture pour l'utilisation de ses équipements supralocaux (piscine et aréna) par les résidents de Saint-François. Le montant s'élève à 15 718,33\$ taxes incluses.

Le directeur remet aux élus le nom des participants qui ont utilisé ces infrastructures.

	2006	2005
Aréna	6 431,06	6 135,61
Piscine	9 287,27	7 180,74
	15 718,33	13 316,35
Différence	2 401,98\$	

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur à payer la facture de quinze mille sept cent dix-huit dollars et trente-trois sous (15 718,33\$) taxes incluses à la Ville de Montmagny concernant l'utilisation des équipements supralocaux par les résidents de Saint-François.

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

L'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches sollicite la collaboration de la Municipalité afin de proclamer de façon officielle la «Semaine nationale de la santé mentale» du 7 au 13 mai 2007.

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 7 au 13 mai 2007 à travers tout le Canada;

ATTENDU QU'au Québec, la campagne de sensibilisation portera sur la gestion du stress par La Semaine antistress;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches parraine les activités de la Semaine nationale de la santé mentale dans la région de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le slogan *La créativité, c'est antistress!* invitera la population à réagir en tant qu'individu en s'outillant pour contrer le stress;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud proclame par la présente la semaine du 7 au 13 mai 2007 «La Semaine de la santé mentale» et invite tous ses citoyens et citoyennes à réagir en tant qu'individus en cherchant à mieux comprendre le stress et à découvrir des façons efficaces de contrer ses effets nuisibles sur leur qualité de vie.

MAISON ROTARY

Monsieur Christian Thibault, président du Club Rotary, sensibilise tous les partenaires sur l'importance de soutenir la mise en chantier de la ressource d'hébergement en santé mentale: la maison Rotary, destinée à l'ensemble de la population.

Le délai pour réunir la somme de 40 000\$ nécessaire à cette construction est très court, soit le 30 avril prochain. Bien des partenaires ont cru à l'importance du projet. Il y a urgence d'agir rapidement car l'option d'achat du terrain vient à échéance à la fin avril.

Cette campagne de financement extraordinaire nous permet de croire que vous serez maintenant convaincu de son utilité.

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de ressource d'hébergement en santé mentale dans la région immédiate;

CONSIDÉRANT QUE la maison «Rotary» est destinée à l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide d'accorder une aide financière de l'ordre de mille cinq cent dollars (1 500\$) pour la réalisation de la construction de la maison «Rotary».

APPEL D'OFFRES

La Municipalité a demandé au directeur d'aller en appel d'offres pour la fourniture de services professionnels concernant la gestion et l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable.

Ça a été fait et le directeur vous présente le document qui a été acheminé.

Voici les résultats:

	Gestech inc.	Aquatech inc.	
Année 1	65 910	59 500	Taxes en sus
Année 2	65 910	59 500	Taxes en sus
Année 3	65 910	60 690	Taxes en sus
Année 4	65 910	61 800	Taxes en sus
Année 5	65 910	62 700	Taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud entend

donner à contrat la gestion et l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitation en bonne et due forme ont été envoyées à des entreprises spécialisées dans le domaine en l'occurrence:

- Gestech inc.

- Aquatech inc.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de «Aquatech société de gestion de l'eau inc.» au montant de cinquante-neuf mille cinq cents dollars (59 500\$) taxes en sus pour l'année 2007-2008 concernant la fourniture de services professionnels pour la gestion et l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable.

MONUMENT COMMÉMORATIF

Le Canada n'a pas de monument commémoratif national à la mémoire de ses soldats qui sont tombés au champ d'honneur.

Le député, monsieur Inky Mark, a initié un projet de loi portant sur la création d'un mur commémoratif en l'honneur des soldats et casques bleus canadiens tombés au combat.

Monsieur Mark demande d'appuyer cette initiative.

ATTENDU QUE le Canada n'a pas encore rendu hommage adéquatement, dans un lieu convenable et accessible au public en tout temps, aux NOMS de TOUS les SOLDATS TOMBÉS au CHAMP D'HONNEUR dans des missions de guerre et de maintien de la paix;

ATTENDU QUE plus de 115 000 soldats sont enterrés dans soixante-trois pays et des centaines de cimetières;

ATTENDU QUE leurs restes, selon la loi, ne peuvent être rapatriés au Canada;

ATTENDU QUE nous devons créer un sanctuaire national convenable pour nos soldats tombés au champ d'honneur;

ATTENDU QUE nous pourrions montrer notre gratitude et notre respect pour leur sacrifice en leur rendant un hommage adéquat;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme

APPUYÉ par monsieur Mario Marcoux

ET RÉSOLU QUE le Conseil de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demande que le Gouvernement du Canada adopte le projet de loi d'initiative parlementaire C-417, Loi portant création d'un mur commémoratif des soldats et casques bleus tombés au champ d'honneur.

CONSTRUCTION BML INC. (à titre informatif)

Construction BML inc. annonce son prix pour l'asphalte à 53,50\$/t.m. + taxes en ce début d'année 2007. Ce prix est sujet à changement.

BRIGADE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE LA FRANCOLIÈRE

La brigade scolaire de l'école La Francolière est constituée de 20 jeunes élèves qui sont tous bien formés.

Cette organisation permet aux élèves qui la composent de prendre des responsabilités et de jouer un rôle en tant que citoyen vis-à-vis l'ensemble de la collectivité.

Afin de permettre l'achat de matériel en lien avec la brigade scolaire et d'offrir quelques récompenses durant l'année scolaire, l'école sollicite une contribution financière auprès de la Municipalité de l'ordre de 350\$.

CONSIDÉRANT QUE la brigade scolaire à l'école La Francolière joue un rôle des plus importants en assurant la sécurité des élèves;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser une contribution financière de l'ordre de trois cent cinquante dollars (350\$) à l'école La Francolière pour le maintien en place de la brigade scolaire.

EXPOSITION RÉGIONALE DE MONTMAGNY

Cette année, l'exposition aura lieu du 31 mai au 3 juin et célèbre son 60^e anniversaire. Des panneaux publicitaires seront installés au kiosque d'information et à l'Expodrome Boulet. Aussi, les organisateurs sollicitent l'appui des municipalités afin d'offrir aux citoyens de la MRC de Montmagny et de l'Islet un événement à la hauteur de leurs attentes. Une contribution de l'ordre de 100\$ aiderait à soutenir une activité qui génère des retombées économiques importantes pour toute la région.

CONSIDÉRANT QUE l'exposition agricole de Montmagny est une activité qui génère des revenus importants pour l'économie de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est un fidèle collaborateur de l'événement depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser une commandite de cent dollars (100\$) taxes incluses à la 60^e édition qui va avoir lieu du 31 mai au 3 juin 2007.

POMPE BRISÉE À LA STATION DES EAUX USÉES À MORIGEAU

Il y a une pompe déchiqueteuse qui a dû être envoyée chez ITT Flygt inc. car il y avait une phase de brûlée. L'évaluation de la réparation vous est présentée. Elle s'élève à 2 894,30\$ taxes non incluses. Le délai de réparation est d'environ 10 jours. La garantie pour le travail fait est de trois (3) mois.

À titre informatif, le coût d'une pompe neuve est de 4 983\$ taxes non incluses. Le délai de livraison est de huit (8) semaines et la garantie est de un (1) an.

Actuellement, la station de pompage des eaux usées à Morigeau ne fonctionne qu'à une pompe.

CONSIDÉRANT QUE présentement, il n'y a qu'une pompe en opération à la station de pompage des eaux usées à Morigeau;

CONSIDÉRANT QU'il est très risqué de continuer à opérer la station à Morigeau avec une seule pompe;

CONSIDÉRANT QUE le délai de livraison de huit (8) semaines pour l'achat d'une nouvelle pompe est beaucoup trop long;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud décide de faire réparer sa pompe déchiqueteuse chez «ITT Flygt inc.»;

QUE la réparation soit faite le plus vite possible et que la durée de la garantie sur la réparation soit de trois (3) mois.

CHOIX DE TRANSBORDER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

À l'assemblée spéciale de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny tenue le 25 avril dernier, les administrateurs ont retenu l'option de disposition des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès.

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par la Régie intermunicipale de gestion des

matières résiduelles de l'Islet-Montmagny (RIGMRIM) afin de trouver une solution pour l'élimination des matières résiduelles pour ses dix-sept (17) municipalités membres et les sept (7) municipalités de l'Islet-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la RIGMRIM propose l'option de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de transborder, via le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de l'Anse-à-Gilles, les matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès comme étant la moins coûteuse;

CONSIDÉRANT QUE la RIGMRIM demande à chaque municipalité de se prononcer sur le choix fait à la dernière assemblée de celle-ci le 25 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Rénald Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud est en faveur avec le choix de la RIGMRIM de disposer de ses matières résiduelles au LET de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud désire passer un contrat individuellement avec la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DE DÉCHETS DE L'ISLET-SUD

Pour faire suite à la réunion de la Régie intermunicipale de gestion de déchets de l'Islet-Sud, tenue le 30 avril, nous vous informons que nous entamerons des procédures pour ériger un site de transbordement des matières résiduelles au lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Perpétue.

Nous demandons aux municipalités intéressées à notre site de nous faire parvenir une résolution nous indiquant le nombre de tonnes qui seraient acheminées au site de transbordement. Votre résolution devra nous parvenir au plus tard le 16 mai prochain. Une rencontre avec les municipalités intéressées aura lieu lundi le 21 mai à 19 h à la salle du Conseil, 366, rue Principale, 2^e étage, Sainte-Perpétue, G0R 3Z0.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud n'est pas intéressée à un site de transbordement à Sainte-Perpétue.

INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS (à titre informatif)

Les propriétaires et exploitants de véhicules lourds sont tenus de s'inscrire à un registre.

La Municipalité possède 4 véhicules dont la masse nette est de 3 000 kg et plus. Le coût pour les inscrire au registre s'élève à 121\$.

INSCRIPTION AU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAU POTABLE (à titre informatif)

Monsieur Christian Roy est officiellement inscrit pour suivre le cours profil 6b (préposé à l'aqueduc). La formation dure officiellement 8 jours. Lorsqu'il y aura suffisamment de candidats dans une région, ils vont nous appeler pour nous donner les coordonnées de l'endroit.

NOUVEAU POMPIER VOLONTAIRE

En remplacement de monsieur Pierre Nicole qui quitte la brigade incendie, le chef pompier et ses officiers ont engagé monsieur Larry Deschênes à titre de pompier volontaire. Monsieur Deschênes va terminer sa formation en juin 2007. Il travaille à Saint-François de jour. Donc, il va améliorer la force de frappe de jour lors d'un incendie. C'est un aspect à ne pas négliger.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud engage de

façon officielle monsieur Larry Deschênes à titre de pompier volontaire sur sa brigade incendie;
 QUE cet engagement soit effectif dès maintenant.

EMPRUNT DE 4 391 000\$ À 3,85%

La Municipalité a embarqué sur financement permanent le 27 mars 2007 pour l'usine d'eau potable. Un emprunt de 4 391 000 à un taux de 3,85% pour les cinq (5) prochaines années.

Il s'est glissé une erreur dans la demande d'emprunt au MAMR. Le comptable croyait qu'il restait une quittance à payer à l'entrepreneur Wilfrid Allen alors qu'il n'y en avait pas. Donc, l'emprunt demandé au MAMR est trop élevé de 336 000\$. La situation ne peut être corrigée dans l'immédiat. Ça ne pourra être fait qu'à la période du refinancement de l'emprunt, soit le 27 mars 2012. En attendant, on peut mettre le montant en trop de 336 000\$ dans un dépôt à terme pour une période de 58 mois à un taux de 4,05% + ristourne.

ATTENDU QUE l'emprunt global autorisé par le MAMR de 4 391 000\$ était réparti de la façon suivante:

- 4 230 400\$ pour l'usine d'eau potable
- 160 600\$ pour un refinancement d'emprunt (117-1990);

ATTENDU QUE la situation ne peut être corrigée qu'au refinancement de l'emprunt, soit le 27 mars 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le directeur à mettre dans un dépôt à terme un montant de trois cent cinquante mille dollars (350 000\$) au meilleur taux possible pour une période de 58 mois;

QUE le dépôt à terme soit appliqué directement à l'emprunt au moment de son refinancement, soit le 27 mars 2012 et ainsi tout rentrera dans l'ordre;

QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud soit informée de la situation.

DISPOSITION DES HALOCARBURES

Les Concassés du Cap avisent les municipalités que le site d'enfouissement à Cacouna n'acceptera plus les monstres contenant des halocarbures (réfrigérateurs et congélateurs). Aussi font-ils la suggestion suivante: le camion qui ramasse les monstres pourrait aller décharger son contenu au centre de tri situé sur le chemin du Golf à Montmagny. Les frigos et les congélateurs seraient déchargés et acheminés au recyclage de métaux. Quant aux autres résidus, s'ils ne sont pas récupérables, ils seront acheminés au dépotoir. Les Concassés du Cap chargeront alors le poids du camion au même taux que Cacouna (53,75\$/t.m.). Est-ce que cette proposition vous convient?

Un seul camion est suffisant pour la collecte des monstres de Berthier, Saint-François et Saint-Pierre. Donc, le chargement serait facturé selon un pourcentage.

CONSIDÉRANT QUE les sites d'enfouissement n'acceptent ou n'accepteront plus les halocarbures contenus dans les réfrigérateurs, les congélateurs et les climatiseurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est présentement pas équipée pour ramasser elle-même ces halocarbures;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet
 APPUYÉ par monsieur Régnald Roy

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte la proposition de «Les Concassés du Cap inc.» qui consiste à apporter les monstres à leur centre de tri situé sur le chemin du Golf à Montmagny et de là, les halocarbures seront recueillis et les monstres acheminés pour le recyclage des métaux;

QUE le prix chargé équivaudrait au taux demandé par Cacouna, c'est-à-dire 53,75\$/t.m.

HONORAIRES PROFESSIONNELS

La firme Noram Experts-Conseils inc. envoie son compte d'honoraires professionnels pour la préparation d'un plan d'intervention définissant l'établissement des priorités en ce qui a trait à l'état des conduites ainsi que celle de la chaussée.

Le Conseil demande au directeur de ne pas payer immédiatement ce compte d'honoraires. Avant, il aimerait rencontrer la responsable de la préparation du plan d'intervention chez «Noram» en l'occurrence madame Sylvie Ouellet.

Le directeur va inviter madame Ouellet à venir rencontrer et surtout répondre aux questions des élus.

CIE GAZODUC TQM

La compagnie Gazoduc TQM souhaite rencontrer les maires et secrétaires-trésoriers de Montmagny-Nord afin de discuter du raccordement du futur port méthanier de Gros-Cacouna au gazoduc qui s'arrête présentement à Saint-Nicolas. Pour se réaliser, ce projet de gazoduc devra être approuvé par les autorités compétentes.

La rencontre va avoir lieu le mardi 15 mai 2007 de 19 h à 21 h au Centre des Loisirs situé au 24, boul. Blais Est à Berthier-sur-Mer.

L'invitation s'adresse aux maires et aux secrétaires-trésoriers.

Monsieur le Maire n'est pas certain de pouvoir y assister. Son emploi du temps est très chargé. Monsieur Jean-Yves Gosselin est prêt à prendre sa place et le secrétaire-trésorier va y participer. Lors d'une prochaine assemblée, un compte-rendu sera fait aux autres élus.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Monsieur Germain Montminy a fait une demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 67, chemin St-François Ouest.

Objet: Permettre l'agrandissement de la résidence dans la cour avant avec une marge avant moindre.

Problème: Selon le certificat de localisation, la résidence est actuellement située à 5,79 mètres de la ligne avant. Le propriétaire a présenté un projet d'agrandissement et d'amélioration du bâtiment qui causera un empiètement dans la cour avant. Suite au changement, la marge avant serait de 4,54 mètres alors que le règlement de zonage de la Municipalité prévoit une marge avant de 7 mètres.

Le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni pour discuter de la demande de dérogation de monsieur Montminy le 1^{er} mai dernier. L'inspecteur municipal était là pour répondre à toutes les questions des membres du C.C.U.

Après discussion, le C.C.U. recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure présentée par monsieur Germain Montminy.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Germain Montminy;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Marcoux

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Germain Montminy pour le 67, chemin St-François Ouest, parce qu'elle n'a aucune incidence particulière.

RÉSOLUTION RELATIVE À LA RÉSERVATION D'UNE SOMME DE 1 000\$ POUR LE TRAITEMENT RAPIDE DES ACCIDENTS EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT notre participation à la Mutuelle de prévention en santé et en sécurité au travail du Groupe AST, initiée par la FQM;

CONSIDÉRANT QU'à titre de participant à cette Mutuelle de prévention, nous favorisons le retour au travail des salariés de notre Municipalité victimes de lésions professionnelles, notamment par des mesures d'assignation temporaire;

CONSIDÉRANT QU'à titre de participant à cette Mutuelle de prévention, nous gérons de manière responsable les dossiers de lésions professionnelles; par exemple, en ayant recours à l'évaluation médicale;

CONSIDÉRANT QU'à titre de participant à cette Mutuelle de prévention, nous favorisons le maintien du lien d'emploi des travailleurs victimes de lésions professionnelles en leur proposant un emploi qui leur est accessible lorsque le retour à l'emploi habituel s'avère impossible;

CONSIDÉRANT QU'à titre de participant à cette Mutuelle de prévention, nous collaborons avec le gestionnaire désigné par la Mutuelle de prévention de façon proactive en:

- déclarant rapidement au gestionnaire de la Mutuelle de prévention tout événement donnant ouverture à un dossier de lésion professionnelle chez nos salariés ou nos bénévoles;

- répondant rapidement à toute demande d'information formulée par le gestionnaire de la Mutuelle de prévention;

- autorisant rapidement l'allocation des sommes requises à l'accomplissement d'actes nécessaires à la défense des intérêts de l'ensemble des membres de la Mutuelle de prévention.

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de soumettre à notre Conseil toute demande d'allocation de sommes pour la défense des intérêts de la Mutuelle de prévention rend souvent difficile l'accomplissement de nos engagements dans un délai acceptable et occasionne aussi des frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de la gestion des lésions professionnelles dans notre Municipalité devrait pouvoir disposer, lorsque le dossier le justifie, d'un montant n'excédant pas 1 000\$ sans avoir obtenu l'autorisation du Conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet

APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance

ET RÉSOLU d'allouer une somme de 1 000\$ pouvant être engagée sans autre approbation du Conseil et sur décision de la personne responsable de la gestion des lésions professionnelles dans notre Municipalité afin de respecter nos engagements envers la Mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail et en faciliter la gestion.

NAGE-O-THON DU CLUB DE NATATION DE MONTMAGNY

Le nage-o-thon 2007 du Club de natation de Montmagny va se tenir le samedi 2 juin prochain. Cette activité vise trois objectifs:

- Recueillir des fonds pour soutenir le programme d'activités du Club
- Faire connaître davantage les bienfaits de ce sport
- Partager nos succès avec nos collaborateurs

Monsieur Réal Martineau est président de ce 30^e nage-o-thon 2007. Aussi, nous invite-t-il à ce rendez-vous en répondant cordialement et généreusement à la sollicitation des jeunes. La Municipalité reste fidèle à sa politique concernant ce type de demande et elle dit non.

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DU GARAGE MUNICIPAL ET DU POSTE À INCENDIE

Le Comité d'embellissement a présenté, lors d'une séance en comité, un plan d'aménagement paysager pour le garage municipal et la caserne incendie.

- 1) Est-ce que le Conseil est réceptif à ce plan d'aménagement?

2) Si oui, quelles étapes compte-t-il réaliser dès cette année?

Le Comité d'embellissement a déposé, avec le plan, un budget pour les items suivants:

- Plan
- Pelouse
- Bordure
- Arbres

Le Conseil municipal n'a pas eu suffisamment de temps pour discuter du dossier. Ce sera fait lors d'une prochaine réunion en comité.

Le directeur va contacter le Comité d'embellissement pour lui faire part de la situation.

VARIA

A) Entrées charretières

Depuis quelques années, la Municipalité fait appel à une entreprise spécialisée, «Construction S.R.B.» pour ne pas la nommer, pour couper des entrées charretières problématiques. Chaque année, la Municipalité en corrige 4 ou 5. Est-ce que vous êtes d'accord pour en faire d'autres cette année?

La réponse est oui. Le Conseil demande au directeur de créer à l'avenir un poste budgétaire strictement pour ça.

B) Vidange du lit de séchage à l'usine d'eau potable

Le lit de séchage à côté de l'usine de filtration d'eau potable a besoin d'être vidangé à tous les printemps. Ces boues doivent être acheminées dans un site d'enfouissement autorisé à les recevoir. Comme ce sera la première fois, on ne sait trop la quantité de boues qu'il y a à disposer.

Le Conseil demande au directeur de s'informer ailleurs afin d'avoir un aperçu de la quantité de boues qu'il peut y avoir dans ce lit de séchage. L'opération doit absolument être faite avant le fin du mois de mai.

À partir de l'information, le Conseil décidera s'il fait l'opération lui-même ou s'il la confie à quelqu'un d'autres.

C) Démission de monsieur le Maire

Pour des raisons personnelles, monsieur le Maire Pierre Jean annonce qu'il est obligé de démissionner de son poste de Maire. La lettre de démission sera déposée au plus tard lundi le 14 mai prochain. Donc, à partir du dépôt de la lettre, monsieur le Maire ne peut plus siéger sur le Conseil.

Comme la fin prématurée du mandat est plus de 12 mois avant la tenue d'une prochaine élection régulière, il est obligatoire qu'il y ait une élection partielle au poste de maire.

Le président d'Élection dispose de 30 jours à partir du moment où la lettre de démission a été déposée pour choisir la date de scrutin. Le scrutin doit absolument se tenir dans les quatre (4) mois suivants le dépôt de la lettre de démission.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet

ET RÉSOLU QUE la séance régulière soit ajournée au lundi 14 mai 2007 à dix-neuf

heures et trente minutes.

La séance régulière se termine à vingt et une heures et vingt minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, dûment ajournée ce lundi 14 mai 2007 et tenue à la salle du Conseil municipal à la Maison de la Paroisse, à dix-neuf heures et trente minutes.

À laquelle sont présents monsieur Pierre Jean, maire, messieurs Yves Laflamme, Rénald Roy, Auguste Boulet, Ernest Lachance et Jean-Yves Gosselin, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Jean, maire.

Monsieur Mario Marcoux est arrivé à 20h45.

Monsieur Yves Laflamme, directeur général est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

SOUSSIONS SUR INVITATION POUR TONTE DE GAZON

Étant donné que le tracteur tondeuse de la Municipalité a déjà quelques années et a besoin de plus en plus de réparations (2 300\$ au cours des 2 dernières années), le Conseil municipal a demandé au directeur d'aller en soumissions sur invitation auprès de deux entrepreneurs pour la tonte de gazon à la station des eaux usées. Voici les résultats:

Pour 12 tontes et pas de ramassage

A) Service et entretien RB enr. 1 100\$ taxes en sus

B) Théberge aération 475\$ taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le tracteur-tondeuse de la Municipalité n'est pas neuf et que depuis les deux dernières années les coûts de réparation ont été élevés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas prête à s'acheter un nouvel équipement immédiatement;

CONSIDÉRANT QUE des soumission sur invitation ont été demandées auprès de deux entrepreneurs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Lachance,

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient la soumission de «Théberge Aération» pour effectuer la tonte de gazon à la station des eaux usées et à l'usine de filtration d'eau potable pour les montants suivants:

Station des eaux usées 475\$ taxes en sus pour 12 tontes et non ramassées

Usine d'eau potable 450\$ taxes en sus pour 12 tontes et non ramassées

Et ce, pour tout l'été 2007.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI (à titre informatif)

L'assemblée générale annuelle du Carrefour Jeunesse-emploi va se dérouler le 22 mai 2007 à 18 heures à l'auberge La Belle Époque à Montmagny. Une confirmation de votre présence avant le 18 mai serait appréciée.

Personne du Conseil municipal n'est disponible pour assister à leur assemblée le 22 mai prochain.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

Le Carrefour Jeunesse-emploi de la MRC de Montmagny lance sa 7^e campagne de financement. Cette année, l'objectif visé s'élève à 22 000\$.

Depuis 10 ans, cet organisme a su se développer et offrir aux jeunes adultes une multitude de services visant leur intégration sociale et professionnelle.

Les sommes recueillies permettront, entre autres, la poursuite de projets tels que les coopératives jeunesse de services (CJS) qui visent à stimuler et à faire découvrir aux 13-17 ans le milieu de l'entrepreneuriat par la gestion d'une mini-entreprise coopérative ainsi qu'À vos trousseaux et Place aux jeunes dont l'objectif final est le retour ou l'accueil de jeunes diplômés dans notre MRC.

Est-ce que la Municipalité entend contribuer à la campagne de financement de Carrefour Jeunesse-emploi? L'année dernière, la Municipalité a contribué pour un montant de 50\$.

Résolution N° 96-2007

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accepte de verser un montant de cinquante dollars (50\$) à Carrefour Jeunesse-Emploi afin de les aider à réaliser des projets adaptés aux besoins des jeunes.

REMISE AUX ÉLUS DU TABLEAU DES EMPRUNTS ACTUELS

Le directeur remet aux élus un tableau à jour de tous les emprunts actuels de la Municipalité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA MMQ

L'assemblée générale annuelle des membres de la Mutuelle des Municipalités du Québec se déroulera jeudi le 17 mai prochain, à partir de 14 heures, à l'hôtel Sheraton à Laval.

Personne ne compte assister à cette assemblée générale de la MMQ le 17 mai prochain à Laval.

JOURNÉE «PORTES OUVERTES CHEZ LES PRODUITS MÉTALLIQUES ROY»

«Les Produits Métalliques Roy inc.» vont tenir une journée «portes ouvertes» le samedi 16 juin prochain. Pour l'occasion, il y aura un souper suivi d'une soirée. Aussi, avisent-ils la Municipalité. Ils aimeraient aussi avoir une permission émanant de la Municipalité pour l'événement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise «Les Produits Métalliques Roy inc.» à tenir une journée «portes ouvertes» à leur usine située au 52, chemin Morigeau, de 9h00 a.m. à 1h00 a.m., samedi le 16 juin 2007.

QUE les visiteurs empruntent la voie de desserte «Olivier Tremblay» ainsi que la rue du Moulin pour se rendre à l'usine lors de cette journée.

QUE la sécurité soit assurée par «Les Produits Métalliques Roy inc.» lors de la tenue de l'événement.

RAMASSAGE DES BOUES À L'USINE D'EAU POTABLE

Les boues du lit de séchage à l'usine de filtration d'eau potable ont besoin d'être ramassées. Cette opération doit absolument se faire à tous les printemps.

La quantité à ramasser est évaluée à environ 27 mètres cubes. Si un camion transporte environ 16 mètres cubes, ça signifie que ça va prendre 2 camions pour les transporter à un site d'enfouissement. Notre pépinière ne peut faire le travail de ramassage. Ça va prendre un «loader» et évidemment des camions.

Le Conseil municipal autorise le directeur à procéder. Comme on ne connaît pas la quantité exacte de boue à ramasser, il vaut mieux utiliser la semi-remorque de Transport Martin Simard afin de ne faire qu'un seul voyage. Pour ce qui est de l'équipement pour faire la cueillette, ça va prendre absolument un chargeur (loader) pour exécuter l'opération.

Les boues recueillies devront être acheminées à un site d'enfouissement autorisé. Le Conseil demande au directeur de s'informer auprès du site d'Armagh. A défaut de, il va falloir se rabattre à celui de Cacouna.

DIFFÉRENTS ASPECTS LIÉS À L'APPLICATION DU R.C.I.

À la réunion en comité du 30 avril dernier, l'inspecteur municipal, monsieur Nicolas Pilote, était venu nous expliquer les différents aspects liés à l'application du règlement de contrôle intérimaire. D'ailleurs, sur ce sujet, une opinion a été demandée à maître Caroline Pelchat de la firme «Tremblay, Bois, Migneault, Lemay». Elle envisageait deux solutions.

1^{re} solution

- Une modification pourrait être apportée au document complémentaire qui accompagne le schéma d'aménagement de la MRC pour y intégrer le contenu du R.C.I.;
- Une fois cette modification du document complémentaire dûment en vigueur, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pourrait modifier sa propre réglementation par concordance. Par la suite, à notre avis, l'effet du R.C.I. cessera d'avoir un effet sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

2^e solution

- Le R.C.I. de la MRC pourrait être modifié pour prévoir spécifiquement que les normes contenues aux articles 15 et 16 cesseront d'avoir effet sur le territoire d'une municipalité dans la mesure où cette dernière les aura intégrées totalement à son règlement de zonage. Évidemment, cette modification au R.C.I. devra, pour entrer en vigueur, recevoir l'approbation du MAMR.

La Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud retient quelle solution?

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud a demandé une opinion juridique à maître Caroline Pelchat de la firme «Tremblay, Bois, Migneault, Lemay s.e.n.c.» sur les différents aspects liés à l'application du règlement de contrôle intérimaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud privilégie la première solution soumise par maître Pelchat, c'est-à-dire:

- "Qu'une modification soit apportée au document complémentaire qui accompagne le schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny en vue d'y intégrer tout le contenu du règlement de contrôle intérimaire";
- "Qu'après cette étape, la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud modifie sa propre réglementation par concordance".

PLAN D'INTERVENTION FAIT PAR NORAM

Noram Experts-conseil inc. a déposé la semaine dernière son compte d'honoraires pour la préparation du plan d'intervention de la Municipalité. Ledit plan définit les priorités à respecter quant aux remplacements des conduites d'aqueduc en premier lieu, d'égout en deuxième lieu et par la suite, les ponts et la chaussée.

Le montant des honoraires s'élevait à 14 146\$ avant taxes. Le Conseil a demandé au directeur de retarder le paiement car il voulait rencontrer madame Ouellet de chez Noram pour certaines explications.

Le directeur présente aux élus l'estimation que Noram avait présentée en juin 2006 concernant les coûts pour la préparation d'un plan d'intervention.

Maintenant que vous êtes au courant de cette situation, voulez-vous toujours rencontrer madame Ouellet? Et autorisez-vous le directeur à payer dès maintenant ces honoraires professionnels?

IL EST PROPOSÉ par monsieur Auguste Boulet,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le

directeur à payer les honoraires professionnels au montant de quatorze mille cent quarante-six dollars (14 146\$) taxes en sus à la firme Noram Experts-Conseils inc. pour la préparation d'un plan d'intervention qui est obligatoire si la Municipalité veut toucher les subventions du retour de la taxe d'accise sur l'essence.

Le Conseil ne juge plus nécessaire de recevoir madame Sylvie Ouellet.

REMISE AUX ÉLUS D'UN RAPPORT BUDGÉTAIRE

Le directeur remet à chacun des élus un rapport budgétaire avec colonne comparative avec l'année précédente.

Monsieur le maire fait un rapide survol des différents postes budgétaires en présence des autres conseillers. Il s'attarde principalement aux coûts de l'enlèvement de la neige et au coût d'opération de l'usine d'eau potable.

CRECA

Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) va tenir son assemblée générale annuelle mercredi le 13 juin à 16 h 30 à la salle Du Moulin de l'édifice Les Bâisseurs situé au 22, rue Sainte-Hélène à Breakyville.

Veuillez confirmer votre présence au plus tard le 7 juin 2007.

Habituellement, c'est monsieur Rénaud Roy qui assiste à cette assemblée générale. Encore cette année, c'est lui qui ira s'il est disponible.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

Le ministère accuse réception de notre bilan de gestion des matières résiduelles ainsi que le rapport de mission d'examen.

PAVILLON BÉDARD – LOGEMENT N° 524

Le logement n° 524 au Pavillon Bédard a été loué à madame Jeannine Bouffard. Le logement va devoir être repeint au complet. La future locataire veut qu'on remplace le tapis au deuxième étage et le tapis du salon par du préart. Il y a aussi du tapis à remplacer dans l'escalier.

Par qui fait-on peindre le logement? Êtes-vous d'accord pour qu'on change les tapis du logement?

CONSIDÉRANT QUE les tapis dans ce logement ont plus de vingt ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,

APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal est d'accord pour que les tapis au logement 524 au Pavillon Bédard soient changés pour du préart;

QUE la peinture soit fournie par la Municipalité et que la main-d'œuvre soit fournie par la future locataire;

QUE des soumissions sur invitation, pour la pose du préart soient demandées à des spécialistes.

QUE les changements au logement 524, soient fait d'ici le 16 juin prochain.

PETIT BARRAGE

La Cie Wilfrid Allen doit venir reprendre des travaux qui n'ont pas été bien faits l'année dernière. Le ciment utilisé pour colmater la fissure au barrage ne répondait pas aux normes

Pour effectuer le travail, l'eau du bassin naturel devra être baissée. Donc, pour se prévenir d'une pénurie d'eau, il serait important de refaire le petit barrage à la tête du lac pendant la durée des travaux.

Autorisez-vous le responsable des travaux publics à louer une pelle pour refaire le petit barrage?

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Wilfrid Allen devra colmater à nouveau une fissure au barrage;

CONSIDÉRANT QUE le niveau du gros lac devra être baissé pour effectuer les travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy,
 APPUYÉ par monsieur Auguste Boulet,
 ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud autorise le directeur à louer une pelle pour refaire le petit barrage à la tête du lac et ce, afin de se constituer une réserve d'eau pendant que l'entrepreneur va colmater la fissure;

QUE ces travaux de correction au barrage soient faits plutôt à l'automne car le pourcentage d'une période de sécheresse à ce moment là est beaucoup moins élevé.

LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR LE MAIRE

Le 14 mai 2007, le directeur de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud accuse réception du dépôt de la lettre de monsieur Pierre Jean qui annonce de façon officielle sa démission au poste de maire.

Le directeur lit à voix haute le contenu de la lettre de démission de monsieur le maire Pierre Jean.

SUITE DES ÉVÉNEMENTS

Comme le directeur l'a dit à la séance régulière du lundi 7 mai dernier, on devra obligatoirement procéder à une élection partielle.

Le président d'élection a trois (3) jours pour choisir la date du scrutin à partir du moment où la lettre a été déposée. Aujourd'hui, le 14 mai, le président dévoile la suite des événements:

Date de scrutin:	15 juillet 2007
Vote par anticipation:	08 juillet 2007
Début déclaration de candidature:	1 ^{er} juin 2007
Fin déclaration de candidature:	22 juin 2007

REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

Le directeur général et les élus de la Municipalité adressent des remerciements à monsieur Pierre Jean pour son apport à la communauté en tant que conseiller et en tant que Maire de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Jean s'est impliqué de façon très active dans le domaine municipal au cours des dix (10) dernières années dont quatre (4) à titre de maire;

CONSIDÉRANT QU'il a fait preuve d'une grande disponibilité pendant ces dix années malgré un emploi du temps très chargé;

CONSIDÉRANT QU'il a mené à terme le gros dossier de la construction de l'usine de filtration d'eau potable en bas des coûts initiaux estimés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rénald Roy,
 APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud reconnaît l'apport de monsieur Pierre Jean au sein de sa communauté et lui témoigne un sincère sentiment de reconnaissance;

QUE monsieur Pierre Jean puisse consacrer plus de temps à ses affaires personnelles et que le succès soit au rendez-vous.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Yves Gosselin,
 APPUYÉ par monsieur Ernest Lachance,
 ET RÉSOLU QUE la séance régulière ajournée soit levée.

La séance se termine à vingt et une heures et quinze minutes.

Adopté unanimement

Pierre Jean, Maire

Yves Laflamme, Dir. gén./Sec.-trés.

Les Petites annonces de L'Écho

Théberge aération

Cet été, pour vos travaux de déchaumage, aération ou tonte de votre gazon ainsi que le taillage de votre haie, confiez-nous le boulot. Stéphane : 259-2769 ou 234-7400

Alcooliques Anonymes

Si tu as des problèmes avec l'alcool, Alcooliques Anonymes pourrait t'aider. Blaise: 259-7040.



Jean Morin
Dany St-Pierre

- Électronique industrielle et agricole
- Mécanique industrielle et agricole
- Réparation de moteur électrique
- Contrôle et automatisation
- Service de vente au comptoir
- Service d'urgence 24 heures

ms2controlemont@globetrotter.net

171, 4^e rue
Montmagny (Québec)
G5V 3L6

Tél.: (418) 248-0444
Fax: (418) 248-0395

SERVICE D'URGENCE 24 HEURES SUR 7 JOURS

www.lettragedc.com



884-4370

*MACHINERIES * VÉHICULES *COMMERCE
*PANCARTES DE FERME *AIRBRUSH
*DESSINS

Proxim

Votre destination bien-être Your Well-Being Destination



Tous les papas aiment
prendre soin d'eux-mêmes.
All fathers enjoy taking
care of themselves.

Nu
nature

Un petit câlin pour
la fête des Pères.
Tender loving care
for Father's Day.



Une exclusivité
An exclusivity of

Proxim



nunature.ca

5,49\$ à - to 24,99\$

PIERRE MARTIN, PHARMACIEN

LUNDI, JEUDI: 9H À MIDI • 13H À 17H • 19 À 21H
MAR., MER., VEN.: 9H À MIDI • 13H À 17H • FERMÉE

LIVRAISON GRATUITE



Gagnon



830 596 \$

**DES RISTOURNES VOTÉES PAR
LES GAGNON, JOHNSON, DIONNE...
POUR LES GAGNON, JOHNSON, DIONNE...**

C'est 787 096 \$ en ristournes et 43 500 \$ au Fonds d'aide au développement du milieu votés par les membres lors de leur assemblée générale annuelle incluant les commandites, dons et bourses d'études. De ce montant, 13 500 \$ ont été octroyés en subventions dans le cadre du programme d'accès à la propriété des caisses Desjardins de Montmagny-L'Islet participantes.

Participer aux décisions et en profiter, voilà toute la différence d'être membre d'une caisse Desjardins.

Répartition des ristournes

20 % des intérêts payés sur les épargnes
7,75 % des intérêts perçus sur les prêts
5 % sur les frais de service
0,45 % sur les fonds de placements



Desjardins
Caisse populaire
de la Rivière du Sud